



Mémento

pour la participation aux compétition SSFR

COMMUNICATION ENTRE LA DELEGATION ET LE SSFR

Au début de la saison, la CT nomme un chef de délégation (CD) pour chaque compétition.

Durant la représentation et la participation à la compétition, seul le CD est en contact avec Anina Basler. Les athlètes et le personnel d'encadrement font part de leurs préoccupations au CD (ils ne s'adressent pas directement à Anina).

Le CD informe Anina en temps opportun et lui fournit les renseignements nécessaires concernant la représentation et la participation à la compétition:

- Participants
- Jour d'arrivée et de départ (dates convenues au préalable avec les athlètes)
- Informations relatives aux bagages (nombre par pers., taille, poids, etc.)
- Répartition des chambres
- etc.

L'inscription est envoyée à Anina par courriel. Si possible avec le formulaire Entry Form approprié.

VOL

Anina s'occupe d'organiser **un** vol pour la délégation, aux dates que lui a communiquées le CD.

Dès que le vol est réservé, Anina envoie un courriel à la délégation de la compétition avec les détails et horaires du vol.

Si quelqu'un souhaite voyager à d'autres dates, les billets seront réservés uniquement à titre exceptionnel et à condition, d'une part que cela soit justifié et d'autre part que le CD en fasse la demande suffisamment tôt. Si cela engendre un coût supplémentaire, la personne devra le prendre à sa charge. Il arrive effectivement que le prix soit plus élevé en raison d'une classe tarifaire différente ou parce qu'il n'est plus possible de bénéficier du même tarif de groupe que la délégation.

PERSONNES PRIVEES

D'une manière générale, les représentants et participants à la compétition ne sont pas des particuliers.

Dans certains cas exceptionnels, si le CD donne son accord, des particuliers peuvent participer au voyage s'ils remplissent les conditions suivantes:

- Leur présence ne doit engendrer aucun surcroît de travail sur le plan organisationnel.
- Le CD doit aviser Anina et inscrire les particuliers en même temps que les participants à la compétition. Aucune inscription ultérieure n'est pas possible.
- Les coûts supplémentaires dus à la participation des particuliers – comme par exemple, une voiture de location supplémentaire ou une chambre simple – seront facturés à la personne concernée.

DECOMPTE

Tous les frais engagés sur place, qui – conformément au règlement – peuvent donner lieu à un remboursement, doivent être consignés par le CD et envoyés à Anina dans un délai de deux semaines à compter de la fin de la compétition. Le paiement sera effectué uniquement sur présentation des justificatifs.

Anina établira le décompte détaillé (facturation, dépenses et paiement des honoraires) dans un délai de 90 jours environ, à compter de la fin de la compétition.